## PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

**COMITE CENTRAL** 

**BUREAU POLITIQUE** 

SECRETARIAT PERMANENT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION

REPUBLIQUE DU CONGO Unité - Travail - Progrès

Tout pour le peuple ! Rien que pour le peuple !

/PCT/CC/BP/SP/DO **ACTE N°2011/** PORTANT CONFIRMATION DES MEMBRES DU SECRETARIAT PERMANENT DU BUREAU POLITIQUE DU COMITE CENTRAL ISSU DU VI<sup>ème</sup> CONGRES EXTRAORDINAIRE DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

## LE SECRETAIRE GENERAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

Vu les Statuts du Parti Congolais du Travail; **VISA** 

> Vu le Règlement Intérieur du Comité Central du Parti Congolais du Travail;

DA

Vu les conclusions du VIème Congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail;

Vu les nécessités de service :

## PREND L'ACTE DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1er: Sont confirmés Membres du Secrétariat Permanent du Bureau Politique du Comité Central du Parti Congolais du Travail issu du VIème Congrès extraordinaire, les camarades ci-après :

- 1. Secrétaire Général : Pierre NGOLO
- 2. Secrétaire Général adjoint : André MASSAMBA
- 3. Secrétaire à l'Organisation : Michel NGAKALA
- 4. Secrétaire à la Communication, Porte-parole du Parti : Serge Michel **ODZOCKI**
- 5. Secrétaire à l'Economie et au Patrimoine : Marie-Auguste Denis GOKANA

- 6. **Secrétaire aux Finances, Trésorière** : Jeanne Françoise LECKOMBA LOUMETO POMBO
- 7. Secrétaire à l'Administration : André ONGAGNA
- 8. Secrétaire aux Ressources Humaines et à la Formation Politique : Accel Arnaud NDINGA MAKANDA
- 9. Secrétaire aux Droits Humains: Michel MAHINGA
- 10. Secrétaire au Mouvement Associatif et aux Groupes Vulnérables : TCHICHELLE née MOE POUATY Evelyne
- 11. Secrétaire à la Jeunesse : Fernand SABAYE
- 12. Secrétaire à la Promotion de la Femme : Esther Aïssou GAYAMA

<u>Article 2</u>: Le présent acte sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le

Par le Secrétaire Général du Parti Congolais du Travail,

**Pierre NGOLO** 

Le Secrétaire à l'Organisation,

**Michel NGAKALA**